



Commune de DORTAN (01590)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2025 N° 2025-036

2. Urbanisme

2.2 – Actes relatifs au
droit d'occupation
ou d'utilisation des
sols

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

Date de la convocation :

9 septembre 2025

Vote	
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 19 septembre 2025
- affichage du 22/09/2025 au 21/11/2025

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

PRESENTS : Marianne DUBARE - Alain BRITEL – Janine DURET – Christophe DAVID-HENRIET – Lydie GENAUDET – Jean-Claude GAILLARD – Josiane TOURRES - Joël SUBTIL – Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER – Claire EL AZIFI BOULAÏCH - Jérôme VERGNE – Lionel CORNATON - Melchior FACCHINETTI

EXCUSEES : Emeline BAPTISTA (pouvoir à Lionel CORNATON) – Arielle PENAZZI (pouvoir à Jérôme VERGNE)

ABSENTES : Aurore DUPLESSIS – Gulperi BILICI

Secrétaire de séance : Eric PAUZE

OBJET :

- CONVENTION DE
SERVITUDES AVEC
ENEDIS – POSE LIGNE
ELECTRIQUE
SOUTERRAINE PARCELLE
AC 86

Mme le Maire indique aux conseillers qu'ENEDIS doit procéder à l'installation d'une ligne électrique souterraine sur notre commune, Place de l'Hôtel de Ville, pour l'alimentation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. La ligne électrique devant être implantée sur la parcelle AC 86, propriété de la Commune de DORTAN, ENEDIS propose de conclure une convention de servitude.

Mme le Maire présente les principales modalités de cette convention qui donnera lieu à une indemnité unique et forfaitaire de 20 euros au profit de la Commune.

La Commune conservera la propriété et la jouissance des parcelles concernées mais renoncera à demander l'enlèvement ou la modification des ouvrages créés.

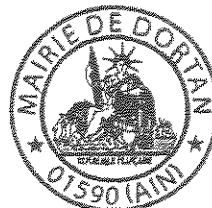
LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- APPROUVE la convention de servitude à intervenir entre la Commune et le ENEDIS jointe à cette délibération selon les modalités énoncées ci-avant.
- MANDATE Mme le Maire pour signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant et les éventuels avenants à intervenir.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE,
Marianne DUBARE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR LA POSE D'UNE
LIGNE ELECTRIQUE POUR IRVE

.....
Date de décision: 15/09/2025

Date de réception de l'accusé 22/09/2025
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEL2025036

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20250915-DEL2025036-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .2

Urbanisme

Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DEL 2025036 CONV SERVITUDES ENEDIS LIGNE ELECTRIQUE POUR
IRVE.pdf (99_DE-001-210101481-20250922-DEL2025036-DE-1-
1_1.pdf)

Annexe : CONVENTION SERVITUDES ENEDIS.pdf (73_CO-001-210101481-
20250922-DEL2025036-DE-1-1_2.pdf)
projet de convention avec ENEDIS